

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° I-1814

présenté par

M. Ghomi, M. Metzdorf, Mme Liso, M. Buchou, Mme Heydel Grillere, M. Armand, Mme Piron, M. Lamirault, Mme Jacqueline Maquet, Mme Lemoine, M. Zulesi, M. Guillemard, M. Gumbs, M. Parakian, M. Bordat et Mme Saint-Paul

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du cinquième alinéa du 1. de l'article 50-0 du code général des impôts, le taux : « 71% » est remplacé par le taux : « 60 % ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Destiné à rééquilibrer le marché locatif et à redynamiser l'offre de location longue durée, le présent amendement propose d'abaisser l'abattement fiscal dont bénéficient les logements classés « meublés de tourisme », en le faisant passer de 71% à 60%.

Cette mesure permettrait un rééquilibrage de l'offre de logement au profit des locations de longue durée, et donc un meilleur accès aux logements pour nos concitoyens, en particulier dans les zones touristiques et tendues.